

Petite Salle + bar (uniquement aux habitants de la commune) :

- ◆ 150 € + charges 40 € en Eté
- ◆ 150 € + charges 70 € en Hiver
- ◆ Démontage des cloisons (entre la petite salle et le bar) : 30 €

Caution : un chèque de 1 000 € est demandé à la réservation définitive.

Une attestation de responsabilité civile et une assurance « dommages aux biens » sont réclamées pour chaque location y compris pour les associations.

Cimetière :

- Concession pour 15 ans : 300€ la concession de 2 m² et 500€ la concession de 4m²
- Concession enfant : 50€ pour 15 ans
- Columbarium ou caverne : la case pour 15 ans : 300€
- Jardin du souvenir : mise à disposition de l'emplacement et plaque à la charge de la famille (20€)

Abonnement tennis :

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Carte familiale	50 €	60 €

Location matériel :

- Table : 5€, Banc : 2€, chaise pliante : 1€/chaise.
- Friteuse : 15€ + caution 200€ (y compris particuliers mais utilisation sur place uniquement)
- Grille d'exposition : 5€ la grille
- Banderole conscrits : 20€ par banderole
- Location stands pliants :

Pour les habitants de la commune :	Pour les gens extérieurs à la commune :
Stand 3X3 : 35€ le stand	Stand 3X3 : 65 € le stand
Stand 4,5X3: 40€ le stand	Stand 4,5X3 : 75 € le stand

Pour les associations de la commune, le prix est fixé à 25€ par stand.

Une caution est réclamée à la réservation : 300 € pour les stands de 3X3m et 400€ pour les stands de 4,5X3m

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour approuve.

M. Robert ARNAUD-COFFIN arrive au conseil municipal à 19h50.

3- Point sur commerce :

- Devis entreprise DAFFAUT :

« Comptoir de Campagne » demande, pour des raisons de sécurité évidente, l'installation d'un rideau métallique.

Un devis a été demandé à l'entreprise DAFFAUT :
Porte double de protection : 1854 € HT
Store intérieur sans coffre : 388 € HT
Soit un total de 2 242 € HT

Deux élus demandent pourquoi il n'a pas été demandé un deuxième devis. Monsieur le Maire et un adjoint expliquent que la commune connaît le fournisseur et la qualité de son travail ; de plus il peut intervenir en urgence, même le week-end, s'il y a un problème. De ce fait, il n'est pas apparu la nécessité de demander un second devis.

Le conseil accepte ce devis.

Pour des futurs travaux, deux devis seront mis en concurrence.

- **Installation Comptoir de Campagne :**

L'installation se poursuit. Les horaires d'ouverture restreints sont temporaires et évolueront en fonction de l'arrivée d'un deuxième salarié.

Depuis début octobre, la livraison de la cantine scolaire est assurée sans problème.

Mme KHEMDOUDI a eu l'opportunité de rencontrer Madame le Maire de Charentay, où est installé Comptoir de Campagne depuis 3 ans, à la satisfaction de l'équipe municipale. Si nous avons des questions on pourrait la contacter.

4- Convention SPA :

Tous les ans, une convention est signée entre la commune et la SPA, pour la prise en charge des chiens et chats errants en divagation sur le domaine public et sans propriétaire.

Pour 2022, le coût est de 0.80 € par habitant soit 968.80 €.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention dans la mesure où c'est un service dont on peut avoir besoin.

5- Personnel communal : modification du tableau des emplois (délibération n°2021-29) :

L'Adjointe aux ressources humaines informe le Conseil Municipal que le tableau des emplois doit être modifié.

Chaque année les possibilités d'avancement de grade des agents sont examinées. Pour 2021, un agent remplit les conditions nécessaires pour accéder à un grade supérieur. Il s'agit d'une ATSEM (Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles) déjà en poste, qui peut accéder au grade de première classe.

Le conseil accepte qu'elle soit nommée à ce grade ; après la délibération de ce jour, un arrêté de nomination sera pris et adressé au centre de gestion

(Cette évolution de grade n'a pu se faire qu'après validation par le Centre de gestion des lignes directrices de la commune, en matière de ressources humaines ; ce qui est intervenu récemment.)

6- Dématérialisation des ADS (délibération n°2021-30) :

A partir du 01/01/2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les pétitionnaires auront toujours la possibilité de déposer leur dossier au secrétariat de la mairie.

En novembre et décembre auront lieu des tests.

L'agglomération a mis en place une plate-forme et pour cela une convention doit être signée.

7- Rapport commissions communales :

Commission Environnement : une réunion s'est tenue le 20-09-2021.

Le suivi du balisage des sentiers a nécessité que l'équipe se réunisse à nouveau le 9 octobre pour remplacer piquets et plaquettes manquantes.

Lutte contre l'ambrosie : L'Adjoint à la voirie a expliqué comment était organisée la lutte contre l'ambrosie grâce à sa vigilance et à celle des 2 agents communaux. Il a également expliqué que grâce à la récupération de bloc de pierres, des bancs pourront être installés le long des sentiers de randonnée.

L'aménagement de la butte « COGNY » est toujours une préoccupation, nous sommes toujours en attente de proposition du CAUE.

Un projet d'installation, au hameau de Corsel, d'un conteneur collectif est en cours pour remplacer les 7 conteneurs actuels qui sont souvent sur la route et qui gênent la visibilité. La propriétaire de la bande de terrain où pourrait être installé le bac a été contactée.

Le Sytraival a proposé d'aller voir le fonctionnement d'une installation de compostage collectif à Charentay. L'Adjointe à l'environnement s'y est rendu et a pu faire un compte rendu de sa visite.

Com Ressources humaines :

La commission ne s'est pas réunie mais cependant on peut noter les difficultés qu'il y a eu à mettre en place le remplacement de congé maladie du Rédacteur de la Mairie prévu à partir du 11 octobre, pour une durée d'environ 4 mois, et cela même si l'équipe municipale a pu anticiper cet arrêt en faisant une demande au centre de gestion dès le mois de juillet. Nous demeurons assez déçus de la réponse insuffisante du CDG69 face à nos besoins

Culture et patrimoine :

Nous avons fait un bilan positif des visites guidées du village qui ont été organisées en juillet et août, donc elles seront reconduites en 2022.

La prochaine réunion est prévue le 12 novembre 2021 pour commencer à réfléchir à organiser la commémoration du centenaire de l'inauguration du monument aux morts qui a eu lieu le 27 août 1922.

Urbanisme :

Déclarations préalables accordées ou à l'instruction pour :

- Piscine : 1331 Route du Bois du Chêne
- Création d'un parking : 411 Route de Font Moiroux du Haut

- Rénovation d'une partie de la toiture : 60 Impasse du Maillet
- SCI le 87 : 65 Impasse des Noyers

Communication :

Suivant le rythme de publication trimestriel, le dernier Fil Infos a été distribué.

Une réunion entre la mairie, l'inter associations et les présidents de plusieurs classes de conscrits (1, 2, 3 et 4) est prévue le 14 octobre, pour l'organisation de la fête des conscrits qui aura lieu le dernier week-end de novembre, pour l'année 2021.

Finance :

Une réunion a eu lieu le 23 Septembre afin de faire le point sur l'évolution du budget en cours.

Commission sociale :

Dans ce cadre, des réunions ont lieu régulièrement avec l'ADMR des Pierres Dorées. Cette dernière a parlé des difficultés de recrutement au sein de l'ADMR. Un document expliquant ses missions a été joint au dernier Fil Infos pour la bonne information de nos habitants.

Travaux :

Des photos montrant les différents travaux qui ont eu lieu sur la commune sont projetées :

- * Eglise : réparation du dauphin (descente de chéneaux)
- * Sondage de sol pour les travaux de la salle des Fêtes
- * Composteur collectif à Charentay

8- Débat de politique générale :

Ce débat de politique générale a été demandé par Monsieur Guy MONNET suite à des observations qu'il a pu faire, aux échanges qu'il a pu avoir avec Mr le Maire qui lui expliquait qu'il passait 98% de son temps à gérer les affaires « courantes », ce qui l'a surpris

Il souhaiterait qu'une ligne directrice de gestion de la commune, soit définie, pour s'occuper de thèmes qui lui sont chers, à savoir : maîtrise de l'urbanisme, la sécurité routière, les économies d'énergie et notamment sur l'éclairage public, la valorisation de la viticulture, la sauvegarde du patrimoine des pierres dorées, l'implantation des commerces.

Monsieur le Maire, rectifie sur le temps passé à la mairie. Les affaires courantes prennent beaucoup de temps. Les habitants viennent en mairie pour divers sujets toujours importants et attendent une réponse dans le cadre du service public qu'on doit leur rendre.

En ce qui concerne le fonctionnement du conseil municipal, Monsieur le Maire insiste sur le fait que c'est un travail d'équipe, réparti entre les différentes commissions qui travaillent efficacement sans se disperser, en traitant les sujets les uns après les autres, ce qui n'exclut pas des réflexions transversales.

Monsieur le Maire dit également concernant l'urbanisation, elle est forcément limitée par les infrastructures dont nous disposons. De plus, il faut également s'inscrire dans le cadre du PLUI qui est en cours d'élaboration en cohérence avec le SCOT, qui lui-même n'est pas complètement défini. De plus en tenant compte de toutes les lois qui fixent les règles d'urbanisme.

En ce qui concerne les prises de décision, Monsieur le maire et son équipe ont une façon de travailler, quand des décisions doivent être prise par le maire, il les assume, et quand il doit demander à son équipe, il le fait.

Pour compléter la réflexion, M. Alain BETANT explique que l'on peut se rapprocher de la feuille de route et prévoir un bilan à mi-mandat sur ce qui a été fait, ce qui est à faire et ce qui ne se fera pas. Il peut être suggéré à chaque commission de s'approprier les 28 objectifs du projet de mandat, et de faire un suivi d'avancement. Il parle notamment des questions d'environnement, nombreuses, qu'il faudrait peut-être répartir en sous-commissions.

Il serait pertinent de faire un bilan à mi-mandat avec une réunion publique pour rendre des comptes aux électeurs.

Mme Francine KHEMDOUDI a fait le point également. Elle rappelle que les commissions sont ouvertes à toutes propositions ; les comptes rendus qui sont faits permettent un suivi d'une réunion à l'autre ; on compte sur la présence de chacun et sur sa participation active ; ainsi les travaux avanceront

Les 28 objectifs ne seront peut-être pas atteints, mais certains sont déjà réalisés et d'autres en plus seront intégrés.

Au cours du débat, Monsieur la Maire informe le conseil que Vendredi 15 Octobre, aura lieu la signature pour l'achat du terrain à l'entrée du centre bourg. Il indique que la réflexion doit être reprise sur la finalité de ce terrain.

9 - Informations diverses :

9-1 : Changement photocopieur Mairie-Ecole :

Le photocopieur de l'école a eu une panne et il ne sera plus réparable. Il sera remplacé par celui de la mairie. Le fournisseur a fait une proposition :

Le coût actuel de location est de 376.43 € / mois pour les deux photocopieurs Mairie et Ecole

La nouvelle proposition avec le changement de photocopieur de la mairie serait de 397 € / mois.

La proposition a été acceptée.

9-2 : Eurofeu :

Des blocs d'ambiance, indispensable pour la sécurité, doivent être changés à la salle d'évolution de l'école ainsi qu'à la salle des fêtes. Le devis est de 2 295 € TTC dont 505 € HT de location de nacelle pour la salle des fêtes. Il s'avère qu'un bloc supplémentaire sera nécessaire à l'épicerie.

9-3 : Infiltration salle des fêtes :

Un problème d'infiltration d'eau a été constaté dans un local de rangement. Des plaques de plafond doivent être remplacées. L'entreprise GREGHI a fait un devis pour abaisser et refaire tout le plafond. Ce devis s'élève à 1 900,45 € HT ce qui paraît trop onéreux.

La solution serait de changer simplement les plaques abimées. Un devis sera redemandé.

9-4 : SYDER :

Le SYDER propose que la commune s'inscrive dans une démarche performancielle de l'éclairage public.

Il s'agira de faire l'état des lieux que nous demandions, de proposer une rénovation des installations et le coût qui en découlera.

Monsieur le Maire a inscrit la commune dans cette démarche.

9-5 : Arrêté attributif de la DETR :

La préfecture informe la commune que la demande de subvention concernant la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux de la salle des Fêtes a été notifié pour un montant de 94 965,45 €.

9-6 : Subvention frais électoraux :

La préfecture informe la commune d'une subvention de frais d'assemblée électorale, pour les élections départementales et régionales 2021, d'un montant de 267,26 €.

9-7 : Equipement de sécurité pour le personnel :

Les agents techniques seront équipés d'EPI (Équipement de Protection Individuel) casques forestiers, manchettes et jambières anti-coupure (pour l'utilisation de tronçonneuse). Le devis s'élève à 169,36 € HT.

Un agent travaillant à la cantine et à l'école a été équipé de Bouchons d'oreilles personnalisés, pour un montant de 130 € HT, la protégeant des niveaux sonores élevés mais ne gênant pas la conversation.

10- Questions diverses :

Suite à la demande de M. Guy MONNET de disposer d'un espace de communication sur le Fil Infos, il paraît logique que les deux élus de l'opposition ne participent plus à la rédaction du Fil Infos.

Un conseiller exprime son étonnement au sujet de la distribution d'un document retraçant l'histoire de la Madone. Ce document ayant été distribué par les élus de l'opposition, alors que cette question autour de la Madone avait été évoquée au cours de la commission communication, sans que celle-ci soit opposée à une publication suivant les possibilités d'insertion.

La séance est levée à 22h20

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 9 NOVEMBRE ET MARDI 14 DECEMBRE 2021

